

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 15 Juin 1849.

No. 79

LETTRE DU R. P. TACHÉ,

OBLAT DE MARIE IMMACULÉE, A SON SUPÉRIEUR.

Lac Caribou, le 4 avril 1848.

Mon très-Révérénd et bien-aimé Père,

Il me serait impossible de vous exprimer l'impression que m'a fait éprouver la réception de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser. Avec quel transport de joie j'ai lu et relu ces lignes chéries ! Comme il m'était doux d'entrer la voix d'un père m'appeler du nom de fils ! Orphelin dès l'enfance, ce bonheur m'était inconnu. Souvent j'ai porté envie à ceux de nos frères qui vous entourent, en recevant votre lettre j'étais en quelque sorte dédommagé de cette privation. L'annonce qu'une main aussi vénérée que chérie me bénissait, a répandu dans mon cœur un contentement bien vil ; j'ai remercié Dieu de ce que dans sa bonté, il voulait bien ajouter cette nouvelle consolation à celles que me faisait goûter alors les fonctions de mon saint ministère.

Je crois de mon devoir, mon bien révérend Père, de répondre de suite aux questions que vous m'adressez dans cette lettre. Qu'est-ce que l'île à la Crose ? C'est une île de sable d'environ une lieue de circuit, située dans un élargissement de la Rivière aux Anglais vers le 55° 25' de latitude septentrionale et le 108° de longitude occidentale (méridien de Greenwich). Cette île ensemencée produirait tout au plus quelques mois de pommes de terre, et n'a jamais été peuplée et n'est pas susceptible de l'être. Seulement la tradition porte que les Cris, campés dans le voisinage, s'y réunissaient autrefois pour jouer à la crose, d'où lui vient son nom. Depuis, ce nom a été donné au lac dans lequel se trouve l'île, et à celui des districts du territoire de la baie d'Hudson, dont le poste principal est situé sur les bords de ce lac. Ce n'est donc pas pour l'île, mais pour le pays d'alentour que des missionnaires ont été envoyés dans ce coin reculé du monde. Le pays que j'habite fait donc partie du vaste territoire soumis à la compagnie de la Baie d'Hudson. Ce district de l'île à la Crose a une superficie presque égale à celle de la France entière ; vaste champ ouvert aux travaux de deux missionnaires. Notre établissement est à une extrémité ; c'est de là qu'il faut parcourir toute cette immense contrée pour porter la bonne nouvelle du salut aux peuples qui l'habitent. Encore sommes-nous débâchés, vu la disette d'ouvriers, d'en reculer les limites. C'est ainsi qu'au mois de septembre dernier, quand j'ai le bonheur de recevoir votre lettre, je me trouvais à Athabasca, à environ 250 lieues du poste d'où je vous adresse ces lignes. A juger du nombre de nos Sauvages, par l'étendue du pays qu'ils occupent, on serait porté à croire naturellement que nous avons une population immense à évangéliser, mais cette supposition si naturelle est loin de la réalité. Le chiffre de ceux qui habitent le district de l'île à la Crose ne s'élève pas certainement à deux mille âmes. C'est bien là cette brebis égarée qu'il faut chercher à travers de vastes solitudes. Heureux si les leçons et les exemples de notre divin maître peuvent nous décider à apporter à cette recherche un zèle proportionné au prix que lui coûtent ces nos infortunes. Les deux tiers de ces Sauvages appartiennent à une tribu, que nos voyageurs canadiens appellent Montagnais ou Montagnais ; les autres sont de la famille des Cris. Tous ces Sauvages n'ont que les Esquimaux au-dessous d'eux, dans l'échelle de la civilisation. Ils ne conservent guère de l'homme que la force et l'instinct dans l'innation ses plus nobles facultés. Travailler à se vêtir, manger, boire et dormir, sont toute l'occupation de l'Indien et l'objet unique de ses pensées. L'ignorance complète dans laquelle ils croupissent, jusqu'à ces années dernières, les laissait sans inquiétude par rapport à une autre vie. La vie présente seule les occupait, et que cette vie présente est misérable pour la plupart d'entre eux ! Je crois bien qu'il ne se sentent pas leur position, mais la faire partager à quelqu'un habitué à un autre genre de vie, serait le plus dur châtement qu'on put lui infliger. L'habitude contractée dès l'enfance peut seul la rendre tolérable. Il y a pourtant quelques blancs qui ont embrassé cette manière de vivre ; mais il n'en sont venus là qu'après s'être abandonnés à ces excès honteux qui ébrutissent l'homme et lui font perdre le sentiment de sa dignité. Quelques-uns des droits les plus secrets de la nature étaient méconnus, parmi ces peuples infidèles. Vous me pardonnerez de jeter le voile sur ces plaies déjà trop pénibles pour ceux qui sont obligés de les penser. Un mot plutôt sur leurs bonnes qualités et les défauts moindres qu'ils peuvent avoir. Les Montagnais sont, je crois, la nation du monde la plus honnête ; le vol est une abomination parmi eux, celui qui s'en rendrait coupable serait perdu dans l'esprit de ses frères ; c'est le seul vice qui déshonore celui qui s'y adonne. On n'en connaît qu'un qui ait volé ; on le montre au doigt partout, et tout le monde évite sa société. On a vu de ces Sauvages extrêmement pauvres, trouver quelques petits objets égarés dans les bois, et venir de deux ou trois jours de marche demander aux gens des forts s'ils n'appartenaient pas à quelqu'un d'eux. La tendresse des parents pour leurs enfants ne connaît point de borne ; mais comme cette tendresse influe en rien sur l'éducation, il arrive bien souvent que l'ingratitude n'est la seule récompense. L'esprit de meurtre et de vengeance est inconnu parmi eux. Cette dernière qualité et l'horreur du vol ne sont pas l'appanage des Cris, ces derniers sont pusillanimes à l'excès. Ils préfèrent de beaucoup l'odeur de la marmite à l'odeur de la poudre ; ils ne relouent rien tant que la maladie et surtout que la mort. Les Cris sont grands orriers et grands médécins ; leurs rêves, leurs sortilèges et leur médecine forment une sorte de religion qui très souvent les empêche d'embrasser la vérité.

Les Montagnais ne connaissent point les sortilèges ni les médecines, aussi les trouve-t-on plus disposés à ouvrir les yeux à la douce lumière de l'évangile. Ils apportent même à s'instruire un zèle extraordinaire. La science donne droit à l'enseignement et le vieillard lui-même se fait volontiers l'éleve de l'enfant, quand ce dernier en sait plus que lui. Une méconnaissance généralement heureuse favorise le désir de savoir. La seule difficulté, au temps des missions (du moins pour la plupart), ne consiste pas tant à exciter leur zèle qu'à le contenir. Dans des circonstances plus favorables, ces Sauvages parviendraient, en fort peu de temps, à acquérir

beaucoup de connaissances ; ils seraient même satisfaits de vivre à la façon des blancs, mais malheureusement leurs manières de vivre retardera du moins pour un temps, un changement si désirable. Ils ne se réunissent que deux fois par an, et encore ce n'est que pour un temps fort limité. La faim ne leur permet pas de rester fort long-temps ensemble. Les réunions se font toujours au fort ; on donne ce nom aux différents postes où se fait la traite des pelleteries. Le fort principal d'un district consiste en trois ou quatre maisons et quelques hangars d'une bien modeste architecture, le tout environné d'une enceinte en pieux. Les forts du second rang n'ont point cette enceinte ; les maisons, au nombre de deux, ne sont généralement que des maisons couvertes de terre, qui semblent construites pour servir de retraite aux bêtes des forêts, bien plus que pour être l'habitation de ceux qu'enrichissent de leurs précieux dépouilles. Il y a, dans ce district-ci, quatre de ces forts ; le principal est celui de l'île à la Crose tout près duquel nous avons notre établissement, et qui lui seul est visité par un plus grand nombre de Sauvages que les trois autres. Les derniers sont ceux du lac Vert, du lac Laronge, et du lac Caribou. La première réunion se fait au mois de septembre, époque à laquelle chacun va à son fort respectif, pour y prendre, à crédit, ce dont il a besoin pour passer l'hiver ou mieux ce qu'on veut bien lui avancer. L'habileté à la chasse établit la différence. Au mois de mai, nouvelle réunion pour payer ses dettes et prendre encore quelque chose à crédit pour l'été. Ces deux époques sont le seul temps favorable aux missions, le reste de l'année est à peu près nul pour cette objet. Les Sauvages sont alors dispersés dans les bois, à des distances considérables les uns des autres ; pour voir à leur existence et chasser leurs pelleteries, on est obligé de leur part un travail extrêmement pénible, en hiver. Des jeunes gens, qui ajoutent souvent à la misère de leur position et devraient suffire pour leur en faire désirer l'amélioration. En été, la pêche augmente leur ressource et ils vivent alors plus facilement. Mais tout en travaillant au salut de ces pauvres infidèles, n'y aurait-il pas moyen d'améliorer leur sort ? Voilà ce qui a fait bien souvent l'objet de nos desirs les plus ardens ; mais cette question est un problème dont la solution ne se trouverait que dans des ressources pécuniaires beaucoup plus considérables que celles que nous pouvons espérer. Il nous est pénible, au temps des missions, de nous voir environnés d'une troupe de gens avides d'instructions et auxquels la faim ne permet pas de repaître le malheur de toute une vie passée dans la plus grande ignorance. Tu veux m'instruire, nous disent-ils souvent, mais je ne meurs de faim ainsi que ma femme et mes enfants ; donne-moi donc à manger, afin que je puisse entendre plus longtemps les bonnes choses que tu me montres. Vous savez, mon bien R. Père, qu'un refus, fait à une pareille demande, doit ébranler le cœur du Missionnaire, et cependant ce refus nous sommes, tous les jours, dans la triste nécessité de le faire. Nous avons de la peine à pourvoir à notre propre subsistance. La pêche étant abondante partout il ne faudrait pas une grosse somme pour nous mettre en état de nourrir nos chères néophytes pendant le temps des missions.

Une question importante n'est celle de la civilisation des Indiens ; je crois que la nature de leur pays ne permettrait jamais d'en faire un peuple agricole. Vous me demandez si de l'île à la Crose il n'est pas possible de faire de nouvelles excursions. Oui, mon très R. Père, cela est possible et j'ai déjà fait trois voyages de ce genre. Je quitte l'île à la Crose le 20 août dernier et me rendis à Athabasca, chef lieu d'un district plus peuplé que celui-ci. Ce poste est visité, lui aussi, par des Montagnais et des Cris. Tous témoignèrent une joie bien grande en voyant, pour la première fois, un prêtre au milieu d'eux. Je baptisai tous les petits enfants et éprouvai des consolations bien douces pendant les 4 semaines que je passai en cet endroit. Dans des postes plus reculés que celui-ci, on ne trouvait des dispositions aussi heureuses. Je pense que le R. P. Aubert vous a déjà communiqué ce que je lui ai écrit, touchant la nécessité de fonder un établissement à Athabasca. Les Sauvages le désirent ardemment et plus on pourra le faire promptement ; plus cela tournera au bien de la religion. Athabasca est à environ 120 ou 130 lieues à l'Ouest-Nord-Ouest de l'île à la Crose. Je suis actuellement au lac Caribou, et c'est la seconde fois que je visite ce poste. J'y étais l'année dernière à pareille époque ; il n'y a ici qu'un très-petit nombre de Sauvages, mais généralement assez bien disposés (du moins les Montagnais). Comme pour me rendre ici il m'a fallu faire le trajet en hiver, j'aurais bien quelque chose d'intéressant à dire sur la manière dont on voyage dans ces pays-ci, pendant cette saison ; mais voilà que ma lettre est à la veille de dépasser les limites que vous avez bien voulu lui assigner vous-même. Je dois donc me taire, pour n'être pas insolent. Pardon, mon très R. Père, de vous adresser une si longue lettre. La bonté de votre cœur a autorisé, en quelque sorte, cette liberté de fils. Vous me pardonnez-j'espère, le peu de service de cette lettre pour exprimer à nos Pères et frères qui vous entourent, l'attachement sincère que j'ai pour eux tous. Moi aussi, je suis de la famille, et quoique, relégué si loin d'elle, je n'oublie point ceux que je suis heureux de pouvoir nommer mes frères. J'ose me flatter que vous voudrez bien encore prier pour moi ainsi que pour ceux, au salut desquels je suis chargé de travailler.

Cette espérance, Mon R. Père, console le plus indigne, mais non le moins dévoué de vos enfants.

A. TACHÉ, P. O. M. I.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.—Le dimanche 27 devait avoir lieu deux banquets socialistes, destinés sans doute à célébrer la victoire insérée de ce parti. Le même jour, expiraient à minuit les pouvoirs de la Constituante, qui avait résolu de se déclarer en permanence sous la présidence du général Lamoricière ; depuis le samedi 26 jusqu'au lundi 28, jour d'ouverture de la législature. Une réunion préparatoire de la nouvelle assemblée était également annoncée pour le 27. Ainsi que nous l'avons dit, le ministère attendait les premiers votes de la nouvelle cham-

bre pour savoir s'il devait rester au pouvoir ou bien se retirer.

On avait reçu à Paris la nouvelle d'un mouvement qui avait éclaté parmi les insurgés de juin et fermés à Belle-Isle en mer. Armés de pioches et de pelles, ils auraient tenté de se soulever contre la garnison ; mais, reconnaissant bientôt la folie d'une pareille entreprise, les moins ardents se retournèrent contre les meneurs qui les avaient entraînés à ce projet ; plusieurs ont été tués ou blessés dans ce conflit.

Courrier.

LES PARTIS EN FRANCE.—Les deux partis extérieurs les blancs et les rouges, les irréconciliables en présence — point de nuance intermédiaire ; point de transaction possible. M. Dufaure et le général Cavaignac, tous deux réels, essaient en vain une transaction ; ils seraient étouffés immédiatement entre ces deux masses armées l'une contre l'autre. Aux blancs, aux hommes d'ordre, une majorité numérique, une supériorité de lumières, d'expérience et de talents incontestable ; mais aux rouges, aux révolutionnaires à qui la république ne suffit pas et qui trouvent le suffrage universel trop lent dans son œuvre de nivellement, à ceux-là l'audace et la violence. On dit que sous ce rapport nous devons nous attendre à des prodiges, de la part de quelques-uns des nouveaux venus. On dit que certains ont été tirés à dessein et avec préméditation des lieux où l'on contracte le plus sûrement l'habitude de braver toute pudeur, de soumettre toute justice à la force des poignons et à celles du bras ; pour l'honneur de mon pays, je ne veux pas répéter tout ce qui se dit à cet égard. Cela s'est dit d'ailleurs, non sans raison, de quelques-uns des commissaires de M. Ledru-Rollin et quelques diplomates de février ; seulement, cette fois, on serait encore descendu un peu plus bas, car il y a des degrés, des nuances jusque dans la honte et dans l'infamie. Tel est l'aspect général du résultat des élections ; je n'ai pas besoin de vous dire quelles prévisions, quelle perspective sont au bout.

UN MOT D'AFRICAIN.—M. le général Changarnier est, dit-on, des premiers à s'inquiéter du mouvement des Russes en Allemagne. "S'ils se bornent à opérer en Autriche, dit-il, bon, l'affaire ne nous regarde pas ; mais s'ils font seulement mine de longer la frontière, nous montons à cheval et nous les traitons comme des Républicains rouges."

LYON.—Des faits d'une certaine gravité ont eu lieu à Lyon. Lorsque le dévouement du scrutin eut fait connaître le triomphe des démocrates socialistes, de bruyantes manifestations eurent lieu. Le maréchal Bugeaud qui se trouva dans cette ville, eut vu dans la foule une disposition à l'émeute ; il donna l'ordre à un régiment de ligne de marcher contre le rassemblement ; mais au lieu d'obéir, les soldats vinrent se joindre au peuple. Le maréchal fit avancer un régiment de dragons et lui commanda de charger ; les dragons s'avancèrent, lors qu'ils virent que l'infanterie était décidée à leur résister ; ils remirent alors leur sabre au fourreau et retournèrent à leur caserne.

UNE INSULTE REPARÉE.—Le *Moniteur du soir*, journal semi-officiel, contient la note suivante : On écrit de Livourne sous la date du 12 mai : "Pendant les heures de troubles et d'agitation qui suivirent l'entrée des troupes impériales à Livourne, le drapeau qui flottait sur l'hôtel du consulat de France fut renversé par un soldat autrichien. Dès que le général commandant la place eut connaissance de ce fait il offrit immédiatement et spontanément toutes les satisfactions qu'on voudrait exiger. En conséquence, il fut convenu que le drapeau français serait hissé sur la forteresse, à une heure dans la journée de 12, et salué de vingt-cinq coups de canon. Un officier autrichien est venu chercher le drapeau français avec un détachement, musique en tête, et après l'avoir reçu des mains de M. Poggi, chancelier du consulat, il s'est avancé vers le consul de France, lui a exprimé tous les regrets qu'éprouvait son général de ce qui avait eu lieu, puis il a replacé lui-même le drapeau sur le balcon de l'hôtel. Le fém mandant et les officiers du *Tournerre* assistaient à cette cérémonie."

MISSIONNAIRE.—Mgr Monnet, évêque de Pellu, et vicarier apostolique de Madagascar, est parti pour sa lointaine et périlleuse mission. Le prêt et m. ssonnaire est accompagné de M. l'abbé Ferrari, son procureur et de dix autres prêtres, catéchistes ou frères, s. confesseurs. La pieuse colonie se rend à Cherbourg, où Mgr Monnet a obtenu le passage sur un vaisseau de l'Etat en partance pour Madagascar. Rien ne peut rendre la pieuse émotion qu'ont éprouvée les assistants à la cérémonie d'adieu, qui a eu lieu le vendredi soir dans la chapelle du séminaire du Saint-Esprit, où chacun est venu briser les pieds de ces nouveaux apôtres qui s'en vont ainsi, au péril de leur vie, porter la lumière évangélique dans ces dangereux climats. Mgr Monnet est le premier supérieur du séminaire, que la congrégation du Saint-Esprit comptera désormais au nombre de ses missionnaires effectifs.

ARRIVÉE.—Mgr le cardinal Du Pont, archevêque de Bourges, venant directement de Gaète, est arrivé dans notre ville par le bateau à vapeur le *Lagarque*. Il est descendu à l'hôtel Beauveau. (*Nouvelliste* de Marseille.)

RECTIFICATION.—Il est très-vrai aujourd'hui, d'après les journaux de Rome que la prétendue victoire de Garibaldi sur les napolitains est complètement fautive. Cet aventurier s'est jeté, dit-on, avec sa troupe dans les Abruzzes et a l'intention d'entrer dans les Etats napolitains pour y tenter un soulèvement qui oblige le roi de Naples à quitter les environs de Rome.

RUITE.—Le *Courrier mercantile* dit que le Pape a déjà nommé la commission du nouveau gouvernement à Rome. Elle se composerait des cardinaux Antonelli, Della Genga et Ugolini.

LUCQUES, 12 mai.—Nous lisons dans le *Journal de Lucques* :

La ville de Livourne ayant été occupée entièrement, les troupes autrichiennes ont bivouaqué sur la Grande-Place. Une centaine d'habitants ont fait feu sur elles. Il en a été arrêté beaucoup ; dix-sept ont été fusillés à l'instant.

Il a été fusillé d'autres individus arrêtés les armes à la main. Le chiffre des exécutions s'élève de 60 à 150. Un nombre de 400, s'étaient réfugiés à bord du bâtiment français à l'ancre dans le port. Le commandant, descendu à terre, déclara qu'ils étaient prêts à faire leur soumission ; mais sur la réponse du général Wimpfen, qu'il avait ordre de les faire tous fusiller, rien n'a été conclu à ce sujet ; les ordres émanés de l'autorité autrichienne sont : 1° prompt fusillade de quiconque sera trouvé armé ; 2° dissolution immédiate de la garde nationale et désarmement dans les douze heures ; 3° confiscation de toutes les armes à feu et armes blanches dans le délai de vingt-quatre heures sous peine d'être fusillé ; 4° déclaration de l'état de siège à Livourne ; 5° le général Wimpfen est nommé commissaire commandant de la place de Livourne ; 6° toutes les portes et fenêtres seront ouvertes immédiatement ; la ville sera illuminée toute la nuit ; 7° les barricades seront immédiatement détruites.

LA HONGRIE.—A la suite des décisions récemment prises par la diète et le gouvernement hongrois, M. Ladislas Telecki, chargé de représenter la République près la République française, a adressé au ministre des affaires étrangères une lettre en ces termes : M. le ministre, j'ai reçu de mon gouvernement l'ordre officiel de porter à la connaissance du gouvernement de la République française, l'ordre de l'Assemblée nationale hongroise, en vertu duquel la maison de Strasbourg-Lorraine est déchue du trône, et la Hongrie, avec tous les pays y appartenant, déclarés Etats européens, indépendants et libres. Cet ordre des représentants Ju peuple hongrois à la justice de Dieu et des hommes est la conséquence légitime de la politique du gouvernement impérial, l'empereur-roi a violé ses serments à la constitution ; il a allumé la guerre civile et sociale au cœur du pays, en soulevant les nationalités les unes contre les autres, en pressant les classes diverses à s'entredétruire ; enfin, il a de lui-même abolié en livrant ses Etats aux armées russes, à ses rivaux les plus dangereux. M. Telecki notifie ensuite au gouvernement français que M. Louis Kossuth est nommé gouverneur provisoire et chef du pouvoir exécutif en Hongrie.

HONGRIE.—Les nouvelles de Pesth, du 6 mai, annoncent que depuis vingt-huit heures les Autrichiens bombardaient la ville. On employait des canons de plus fort calibre, qui font de grands ravages. Dans les parties les plus éloignées de la ville où les boulets n'atteignent pas, la circulation est active, et les boutiques sont mêmes ouvertes. Des femmes et des enfants se sont réfugiés dans un petit bois aux portes de la ville. Bude est de son côté bombardée par les Hongrois, qui occupent les hauteurs autour de cette forteresse. Les impériaux répondent à peine à leur feu, et se contentent de détruire la florissante ville de Pesth, pour contenir les Hongrois. George commande ces derniers. Suivant la *Gazette de Pesth*, une brèche avait été ouverte le 6, et les Hongrois avaient envoyé des parlementaires à Bude pour sommer la ville de se rendre. On ne sait ce qui s'est passé ensuite. Le bruit qui circulait que Bude se serait rendue, a besoin de confirmation. Le commandant de la forteresse avait déclaré auparavant qu'il la ferait sauter s'il était réduit à la dernière extrémité.

L'AUTRICHE, LA RUSSIE ET LA HONGRIE.—Voici les détails que donne une correspondance semi-officielle, sur la manière dont va s'effectuer l'intervention moscovite en Hongrie ; Par une première convention, dont nous ne pouvons préciser exactement la date, il avait été entendu, entre l'Autriche et la Russie, que cette dernière puissance coopérerait aux opérations de la Hongrie par un renfort de 80,000 hommes. Les frais de la campagne devaient être réglés ultérieurement et remboursés à la Russie. Les événements ayant changé, la guerre ayant pris tout-à-coup une tendance républicaine et sociale, une nouvelle convention est intervenue. Il a été décidé entre les deux puissances que les secours seraient plus considérables, et portés à 150,000 hommes. La Russie se charge de tous les frais. Voici quel sera le mouvement des troupes ; 120,000 hommes vont opérer avec l'armée autrichienne ; de plus 30,000 Russes tiendront garnison dans Vienne, pour laisser complètement libre les forces autrichiennes. Ces immenses préparatifs n'ont pas empêché les négociations de suivre leur cours. On a fait aux Hongrois des propositions d'arrangement ; s'ils veulent être raisonnables, la paix peut encore se conclure, car le cabinet autrichien est disposé à de grandes concessions. Si les propositions sont rejetées, on commencera une guerre qui, disant les hommes européens, sera une guerre d'extermination. Outre les 150,000 hommes dont je viens de parler, on concentre encore des forces égales entre Vienne et Varsovie. Elles se composent en grande partie des régiments-frontiers. Ce corps sera réuni dans un mois. Gradno est encombré de soldats. Muisik, petite ville de 2000 habitants, est remplie de cavaliers. On a entassé des soldats jusque dans l'ancien collège des jésuites. Les routes à travers les forêts étant encore mauvaises, on se sert du canal Oginski pour transporter vers la Galicie des approvisionnements et des munitions. Un corps de 100,000 hommes va être formé en Bessarabie. Il se composera, en partie, des troupes et des cosaques qui ont fait la campagne du Caucase, pour pouvoir, au besoin, se porter sur Hermannstadt. Un autre corps de 100,000 hommes, dit corps de réserve, sera formé auprès de Nowgorod dans le plus bref délai. Pour le moment il n'entre en Autriche que 150,000 hommes dont j'ai parlé plus haut. On assure qu'il seront commandés en chef par Paskewitch. La garde impériale est en route pour Varsovie où l'empereur doit arriver le 20 mai. Il est accompagné de M. de Nesselrode, et de tous les généraux et d'une partie de la chancellerie, de la guerre. On ne laisse à Saint-Petersbourg que quatre régiments de la garde et quatre régiments de troupes de ligne. Le gouvernement prussien donne un assentiment complet aux conventions établies entre l'Autriche et la Russie. La meilleure preuve qu'on puisse donner de cette adhésion, c'est que les troupes du czar traversent une grande partie du territoire prussien. On prétend même que sous peu de jours le roi de Prusse signera les conventions et prendra son rôle dans cette coalition qui peut avoir pour les destinées européennes d'incalculables conséquences.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 13 JUN 1849.

ARRIVEE DU CAMBRIA.

Le Cambria est arrivé hier à Halifax; il avait à son bord 69 passagers. Les affaires commerciales étaient meilleures. L'argent continuait à être en abondance à Londres. La fleur se vendait de 22 chelins 9 deniers à 23 chelins. Le Télégraphe n'a encore fourni aucune nouvelle politique.

LE CLERGÉ CATHOLIQUE

Attaqué de nouveau par le journal l'Avenir.

L'Avenir continue sa marche de dénigrement, d'insultes, d'outrages, de calomnies. Il attaqua naguère Notre Saint-Père le Pape; il attaqua les Conciles Œcuméniques, dont il disait que les textes sont vieillies; il attaqua l'Eglise Catholique d'une autre manière encore, en appelant usées les foudres de l'Excommunication majeure. Maintenant il veut préciser d'avantage sa position, et, dans sa feuille d'hier, il nous dit: "Les excellents (!) articles de l'Avenir sur la démocratie (!) et le pouvoir temporel du Pape ont fait sensation dans nos campagnes. Malgré la conspiration tramée, depuis assez longtemps, dans les hautes régions du gouvernement civil et ecclésiastique de notre pays.... L'Avenir est dévoré dans nos campagnes. La conspiration tramée (contre l'Avenir) émane de notre EVEQUE CATHOLIQUE de Montréal!.... Vous ne tarirez pas à joindre à vos projets de réforme le sujet des dîmes qui doivent être abolies, ainsi que les droits seigneuriaux, malgré les CRAILLERIES, les INJURES et les BOUFFONNES MENACES de la presse ministérielle et du CLERGÉ...."

Eh bien, peut-il y avoir maintenant quelque équivoque? Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal, que nos populations respectent et révèrent avec tant de droit, est aujourd'hui, selon l'Avenir, à la tête d'une conspiration. Donc, continue l'Avenir, hâtons-nous, pour déplaire ou nuire au Clergé, de demander l'abolition des dîmes; demandons cette abolition malgré les injures, les crailleries et les bouffonnes menaces du clergé catholique! Voilà le respect des MM. de l'Avenir pour notre excellent Evêque, pour notre patrie et religieux clergé! Voilà le langage du journal que des catholiques pourraient encore encourager!!

Non, nous l'espérons pour le bien du pays, pour le bien de la religion, pour la paix et la tranquillité des citoyens, tout homme, qui a du cœur, une conscience et de la religion, sentira qu'il ne peut, s'il se respecte, lire ou patroniser l'Avenir, qui se fait en Canada le défenseur des principes les plus subversifs, et l'organe de tous ceux qui veulent jeter l'outrage à la face des prêtres, des Evêques, du Souverain Pontife, de la Religion elle-même. Ils sentent que maintenir un pareil journal, c'est contribuer à la propagation des mauvais principes et du langage le plus insultant et le plus calomnieux à l'adresse du clergé et de la religion catholique.

Afin de mieux faire comprendre comment on apprécie l'Avenir, nous nous sommes déjà appliqué à mettre devant nos lecteurs des extraits d'autres journaux. Aujourd'hui nous leur présentons la traduction suivante d'une correspondance Montréalaise, écrite par Hibernica au Freeman's Journal de New-York. Ils ne manqueraient pas de remarquer avec quelle beauté de style, quelle vérité d'expression et quelle richesse de comparaison, la plume d'Hibernica a tracé les lignes suivantes à l'adresse des MM. de l'Avenir: "Je ne sais vraiment pas si vous avez vu, lu ou entendu parler d'un autre papier de Montréal, appelé par lui-même et par d'autres l'Avenir. Dans la supposition que non, vous êtes, il faut l'avouer, horriblement dans les ténèbres en ce qui regarde les affaires du Canada, car on a parlé de cette feuille-là dans un journal de New-York, et cela tout récemment, comme "d'un journal important de Montréal!" Or, les citoyens catholiques de cette cité catholique ont droit d'entrer leur protestation contre cette épithète. Cette chose, qui s'identifie si pompeusement par son nom avec "l'Avenir" de cette province, n'est pas un journal important ici; et bien plus, nous espérons sincèrement que le jour ne viendra jamais où un pareil journal sera ou pourrait être une feuille importante dans Montréal; car ALORS, en vérité, ville-Marie aurait perdu son plus beau titre de gloire, celui d'être sur-éminemment catholique. Alors, en vérité, elle serait tombée de sa haute position, et serait étonnée et se roulerait dans la fange du rationalisme. Non, M. l'Éditeur, cet Avenir n'est soutenu que par une clique de jeunes gens, qui, faute de quelque chose de mieux à faire, s'occupent à nuancer le système moderne de la destruction; à déclarer une guerre à mort aux rois et aux princes, aux Papes, aux évêques et aux prêtres; et à dénigrer tout ce qui, dans le monde religieux ou politique, porte le sceau de l'antiquité. Ils sont les frères [quoiqu'ils puissent ne pas l'admettre] les VANDALES et principes et en esprit, des VANDALES qui, dans leur haine démoniaque contre le catholicisme, cherchent à détruire les glorieux monuments de son glorieux génie; ce sont les frères de ceux qui annoncent leur intention délibérée de faire sauter St. Pierre, avec le Vatican et le Quirinal. Oh! ombres de Michel-Ange et de Raphaël, ne vous êtes-vous pas levés quand cette menace a été faite, cette menace que n'eût pas même exécuté le plus barbare des cruels Goths, et que cependant des hommes, qui se disent le centre même de la civilisation et républicains du dix-neuvième siècle, préfèrent sans rougir? Les Goths! mais ils étaient civilisés en comparaison de ce triumvirat et de ses soutiens; car le plus redoutable de tous les princes des Goths tremblait, au sommet de sa puissance et au milieu de tous ses succès, devant un vieillard, faible et presque sans puissance, qui se présentait devant lui comme le vicaire de Jésus crucifié. Aujourd'hui, le successeur de ce vénérable pontife est entraîné, par les machinations heureuses (successful) d'une poignée d'infidèles, loin du patrimoine dont les princes catholiques avaient doté ses prédécesseurs, afin qu'ils fussent libres du contrôle étranger; et il se trouve des hommes, qui se disent catholiques (comme les directeurs et soutiens de l'Avenir) et quelques autres journalistes que nous connaissons, et qui répondent à cela: "C'est bien, c'est bien!" Mais que personne ne dise que l'Avenir est un des premiers journaux ici; car il n'a aucune influence quelconque sur l'opinion publique. On ne parle jamais de ses articles dans le monde; son existence est inconnue au très-grand nombre des citoyens; et le peu de notoriété, qu'il a obtenue, a été lorsque l'Eglise, par un de ses ministres, a jugé nécessaire d'en dénoncer les principes destructeurs et anti-chrétiens."

NÉCROLOGIE.

Dérédé à l'Hospice St. Joseph de cette ville, mercredi dernier à 10 1/2 heures du matin, Messire Pierre Viau, Vicaire-général de Québec et de Montréal, et chanoine honoraire de la cathédrale de St. Jacques. Né à St. Constant, M. Viau fit avec succès ses études au collège de Montréal, et une fois parvenu au ministère des âmes, il gouverna successivement les paroisses du Cap St. Ignace, de St. Nicolas, de St. François, de St. Pierre Rivière du Sud, de Ste. Anne d'Yamachiche, de la Rivière-Ouelle où il fut nommé Grand-Vicaire, de St. Sulpice, et de St. Clément de Beauharnois. Entre ces nominations à quelques unes de ces cures, il professa au grand séminaire de Québec la théologie, science pour laquelle il eut toujours un attrait particulier, et demeura à l'évêché de Montréal, où il assista feu Mgr. Lartigue dans les nombreuses occupations que lui donnait le gouvernement spirituel de son district épiscopal.

Ses revenus ecclésiastiques furent constamment consacrés au soulagement des pauvres, et à l'encouragement de l'éducation; il sut distinguer le talent, il fit à propos des sacrifices pour l'exploiter à la gloire de la religion; aussi, a-t-il, en mourant, la consolation de laisser dans le monde des héritiers de son zèle et de son dévouement, qui auront sa mémoire en bénédiction. On se rappelle qu'ils lui doivent le bonheur qu'ils ont de pouvoir consacrer toute leur existence à la plus belle des œuvres, le salut des âmes.

Son amour pour les sciences ecclésiastiques le porta à se former une belle collection de livres, rares et précieux; mais en même temps son zèle pour les répandre parmi ses compatriotes lui inspira toujours la belle et généreuse pensée de placer ces ouvrages acquis à grand prix dans diverses bibliothèques de séminaires et de collèges, quand il y avait lui-même puisé les connaissances qu'il y cherchait; celle de l'évêché en particulier lui est redevable de plusieurs acquisitions précieuses.

Ce bon pasteur, sentant ses forces diminuer, et voulant, avant de mourir, méditer quelque temps à loisir les années éternelles, avait obtenu depuis quelques années la permission de ne plus être chargé du ministère curial. Toutefois son zèle ne lui permettait pas de rester oisif, quand sa santé lui permettait de travailler au salut de quelques pauvres pécheurs. On le voyait alors s'associer aux travaux de ses confrères, qui le chérissaient et le vénéraient comme un père, pour diriger par de solides instructions ces exercices de piété, qui produisent, dans nos paroisses, tant de fruits de salut. Ce fut en terminant à Longueuil, un de ces pieux exercices, que M. Viau se sentit frappé du coup, qui, après trois mois de souffrance, devait l'immoler au Seigneur, et terminer sa carrière sacerdotale, à l'âge de 64 ans, dont 40 avaient été passés au service du sanctuaire.

Ses obsèques se feront demain matin à 8 heures, à l'église cathédrale. M. Viau appartenait à la société des trois messes et était membre de la caisse ecclésiastique.

La Gazette de Montréal, poussée au pied du mur par l'opinion publique manifestée par la presse libérale, nous faisait dernièrement d'étranges aveux au sujet de la ligue Bretonne. Elle nous faisait voir que c'était une société révolutionnaire et purement tory, destinée à renverser le pouvoir actuel et peut-être même à séparer ce pays de la Grande-Bretagne.

Aujourd'hui, elle se repent de ce qu'elle a dit dans un moment d'irréflexion et d'excitation, qui, entre parenthèse, n'est pas rare dans sa conduite. Nous supposons que la ligue aura bien et dûment fait dire à M. le rédacteur de la Gazette qu'il la compromet horriblement, et que la vérité n'est pas toujours bonne à mettre au jour. Elle aura insisté pour que l'habile rédacteur tâchât de réparer sa bêtise, et de réconcilier l'opinion publique avec l'admirable ligue qui met les tories en ex-ême plus de dix fois par jour. Il a donc bien fallu se mettre à l'œuvre.

Aussi, dans sa feuille du 12, la Gazette nous dit, avec le plus grand sang-froid qu'il lui est possible de prendre, "qu'elle peut assurer le public qu'il n'y a rien de secret ni d'inconstitutionnel, dans les desseins de la ligue Bretonne-Américaine," et là dessus elle énumère quelques unes des mesures que cette ligue se propose d'adopter. Mais elle ne nous dit pas que c'est dans le but d'asservir les libéraux et les Canadiens-Français en particulier; de proscrire la langue et la religion des Canadiens-Français et par là même la religion des libéraux Irlandais. Elle ne nous dit pas pourquoi les séances de la ligue sont secrètes. Pourtant si cette société révolutionnaire a de bons desseins, ne devrait-elle pas rendre publiques toutes et chacune de ses séances? En revanche, notre confrère annonce au public que la ligue tiendra bientôt une convention générale de délégués. Dans quel lieu? c'est ce que nous ignorons; c'est sans doute à Montréal?

Ces contradictions de la Gazette qui est un des principaux organes des tories; ce que nous savons déjà au sujet de cette ligue par les indiscretions de la Gazette elle-même et de quelques correspondants peu prudents, doivent suffire pour convaincre de plus en plus le public que les intentions de la ligue-Bretonne sont hostiles à la grande masse du peuple. Nous ne doutons pas que le gouvernement n'ait l'œil de ce côté-là, et ne soit prêt à sévir, dès que le moment en sera venu. La clémence est bonne, elle est excellente; nous sommes les premiers à la réclamer. Mais aussi nous savons que la douceur, et le désir de conserver la paix ne doivent pas empêcher d'être ferme et d'agir vigoureusement, lorsque le temps en est venu. Nous avons pleine confiance que les autorités montreront, au moment décisif, autant d'énergie, de force et de vigueur, qu'elles ont montré de prudence et d'humanité, lors des dernières émeutes.

La Witness de Montréal du 11 contient le passage qui suit: "Nous apprenons par la dernière Gazette de Sherbrooke que les catholiques-romains viennent d'acheter une propriété de valeur, au centre de la plaine de Stanstead, contenant 8 ou 10 acres de terre, sur lesquels doit être construit un couvent." L'église de Rome étend doucement, mais sûrement, ses filets autour de nous, et pourtant le public en général paraît être tout à fait indifférent à ce sujet. Nous espérons que, si quelque cor-

poration religieuse commence à acheter des terres incultes, on s'empressera de le faire connaître."

C'est en effet à un fait des plus effrayants! Que les protestants y réfléchissent donc. Les catholiques viennent d'acheter, au centre (!!) même de la plaine de Stanstead, HUIT ou DIX arpents de terre! C'est un placement de fonds considérable! Car à 4 clielins l'acre, ce n'est pas moins de 7 à 8 piastres que les catholiques viennent de consacrer à l'acquisition d'un lopin de terre. Nous espérons que le Witness va se hâter de préparer une adresse aux trois branches du parlement, pour leur représenter un fait aussi alarmant pour la paix de la province et la sûreté de l'empire.

La Gazette de Montréal, qui trouve à redire à tout, semble attribuer de mauvais desseins aux citoyens catholiques, qui, pour la procession de la Fête-Dieu, se sont réunis dans certaines campagnes et assistaient à la procession l'arme au bras. Si le rédacteur de cette feuille-là connaissait un peu mieux notre histoire et les coutumes des Canadiens, il saurait que les catholiques du Canada, dans un grand nombre de paroisses, ont pour habitude, le jour de la procession de la Fête-Dieu, de prendre les armes et de tirer des décharges, lorsque le S. Sacrement passe devant eux.

La Gazette ajoute que des citoyens de cette ville s'étaient armés ce jour-là, parcequ'ils craignaient que la procession ne fût attaquée. Nous ne voyons rien qui de nature la dedans. Il n'aurait pas été étonnant qu'on eût en ce jour-là quelques appréhensions; car après ce que les tories ont fait à Montréal depuis le 25 avril, après les menaces et tentatives d'incendier des maisons religieuses, il n'eût pas été surprenant de les voir s'attaquer aux catholiques en masse dans une des fêtes les plus solennelles de l'année. Ainsi, la Gazette ferait bien de garder pour elle-même de pareilles remarques; autrement, elle ne fait que montrer de plus en plus les mauvaises tendances de son parti, et prouve que, tout en s'attaquant aux principes politiques des libéraux, les anarchistes du Canada en veulent aussi à la religion des catholiques, raison de plus pour les honnêtes gens de se serrer les uns contre les autres pour la défense de l'ordre et de la liberté du citoyen.

L'Acadian Recorder prétend que c'est Sir John Harvey qui doit succéder à Sir B. D'Urban, parcequ'il est l'officier le plus élevé en grade, dans les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Il ajoute que Sir John devait s'embarquer, le 2 courant à Halifax sur le Vixen, pour se rendre immédiatement en Canada.

L'Album littéraire et Musical de la Minerve, pour le mois de mai, contient: la suite de l'intéressante "Histoire populaire, Anecdote et Pittoresque de Napoléon," par E. Marco de St. Hilaire; la suite des "Vicissitudes d'un chasseur parisien," par Boitard; "la veille de la St. Sylvestre." Vient ensuite la suite de "Une de perdue, deux de trouvées" (littérature Canadienne), par G. B. Après quoi, se trouve "la colonie militaire," par Adolphe de Pibusque. Le tout se termine par une romance, intitulée "Marguerite la filouse."

Nous ne parlerons pas longuement du roman, "Une de perdue, etc.," parce qu'il n'est pas terminé. Néanmoins nous ne pouvons qu'exprimer l'espérance que la morale continue à y être observée avec autant de soin qu'elle l'a été jusqu'ici, à l'exception pourtant d'une partie du huitième chapitre qui en dit plus et en laisse comprendre plus qu'il ne conviendrait. Nous sommes convaincus que les lecteurs de l'Album seront de notre avis, malgré tout le plaisir qu'ils éprouvent à l'encourager et à le lire. D'ailleurs G. B. peut donner tout autant d'intérêt à sa nouvelle, en s'abstenant de récits semblables à celui que nous lui reprochons à regret; car son œuvre, qui doit lui coûter beaucoup de travail, mérite des éloges sans bornes.

Quant à la colonie militaire de M. de Pibusque, c'est un récit d'un intérêt assez soutenu et dont le style est facile et riche. Néanmoins, il nous semble que la seconde partie de cette nouvelle est un peu trop étendue, et le dénouement trop subit. Du reste, M. de Pibusque écrit avec élégance, et, tout en intéressant, il instruit et respecte la religion et la morale. Nous aimerions à le voir nous donner quelque chose de plus considérable qu'une simple nouvelle. Il s'y trouverait plus à son aise, et ses lecteurs ne seraient pas fâchés du changement.

Le prix d'abonnement à l'Album de la Minerve est de \$3 par an.—Bureaux, N° 15, rue St. Vincent, Montréal.

La Gazette de Montréal du 13 fait entendre que, parmi les tories, les ennemis de l'ordre, les anarchistes en un mot, il se trouve beaucoup de catholiques. Nous ne le croyons nullement. Si en effet il se trouve quelques catholiques parmi ces fauteurs de désordres et d'insurrections, ce sont de bien mauvais catholiques, des hommes qui ne sont catholiques que de nom. Que la Gazette examine cela de plus près; elle se convaincra de la justesse de cette remarque.

C'est avec une grande satisfaction que nous voyons le Tablet de Londres, l'organe du clergé catholique d'Angleterre, changer son ton, relativement aux affaires du Canada, et s'élever fortement contre le parti anarchique qui menace le repos et la paix du pays. Nous sommes certain qu'il continuera d'en agir ainsi, lorsqu'il apprendra que les tories ne se contentent pas d'avoir des raisons de politique pour porter aux outrages qu'ils ont commis; mais qu'il s'y mêle aussi malheureusement une question de religion.

Un correspondant écrit de Londres, (en date du 18, à l'Examiner de Manchester: "La rébellion du Canada, comme de raison, crée une sensation prodigieuse dans les deux chambres du parlement. On a fait un ministère question sur question relativement à ce sujet, et il est évident que bientôt il va y avoir une discussion générale sur ces affaires. On a néanmoins toute confiance que le gouvernement sortira victorieux de ce débat. Il y a eu hier (le 17) une grande assemblée des tories chez Lord Stanley, afin de prendre en considération la meilleure marche à suivre, au sujet de la situation du Canada!"

La Gazette de Montréal, ne pouvant répondre aux articles de ses adversaires, s'amuse à faire des badinages. C'est un journal qui ne se plaint que dans les extrêmes; il lui faut un langage révolutionnaire ou des enfantillages.

Le Rédacteur du Morning Courier, hier, annonce à ses lecteurs "qu'il vient de reconnaître un de ses amis parmi les chevaux?" destinés à la nouvelle cavalerie de Montréal. Il est bon d'avoir des amis partout.

Nous voyons, avec plaisir, qu'à la dernière assemblée annuelle de la société d'Histoire Naturelle de Montréal, L. A. Huguet Latour, Ecrl., N. P., a été élu membre actif de cette société.

Il y a maintenant dans le port un navire de 50 tonneaux, c'est le Lady Elgin. Il doit recevoir un chargement de près de 10,000 quarts de fleur.

Nous voyons par nos écharges d'hier que, mercredi, M. Wilson, Membre du Conseil de ville, a été frappé et renversé à terre par M. Thomas McGrath. On prétend que la cause de cet assaut est l'opposition de M. Wilson à la nomination de M. McGrath, comme chef de police.

Durant l'hiver dernier, il a été tué dans les Etats de l'Ouest 1,568,760 pores!

Il vient de se tenir dans le Kentucky une assemblée de délégués des différentes parties de l'Etat, au sujet de l'abolition de l'esclavage. Il a été décidé qu'il fallait se hâter d'abolir complètement l'esclavage, qui est un grand mal pour le pays.

Le 11, l'EX-Président Polk était hier malade à Nashville; on craignait que ce ne fût le choléra. Le même jour, il y avait eu 36 nouveaux cas de choléra et 19 décès à New-York. A. St. Louis, Missouri, il mourait du choléra environ 20 personnes par jour.

Le 10 courant, à Pittsburg, il y a eu un décès par le choléra; le même jour, il y avait à Cincinnati 36 nouveaux cas et six décès; à Brooklyn, le 11, il s'était déclaré 2 nouveaux cas, il y avait eu un décès.

Le Morning Chronicle de Londres dit que le T. R. Dr. Mountain, Evêque Protestant de Montréal, va être nommé Métropolitain Protestant avec son siège à Québec. Il aurait un remplaçant à Montréal.

CE QUE PENSE L'ANGLO-SAXON.

(Du Pilot de Montréal)

"Anglo-Saxon, que pensez-tu de Lord Elgin?" Telle est la question de la Gazette. L'Anglo-Saxon est prêt à répondre.

Il pense que Lord Elgin est un homme d'un esprit aussi noble qu'il est d'un noble rang; d'une riche intelligence; à vues élevées; d'un jugement réfléchi et clair; d'une ferme décision; de principes vrais et consciencieux.—Il pense que, Lord Elgin est un homme d'état instruit, conséquent, pratique; connaissant parfaitement les droits du peuple, et en même temps déterminé à maintenir les prérogatives de la couronne; désireux de procurer "le plus grand bien du plus grand nombre;" et spécialement veillé dans la science du gouvernement responsable, dont jouit actuellement cette province.—Il pense que Lord Elgin est sincèrement dévoué aux intérêts du Canada, et qu'il désire ardemment coopérer avec tous les vrais patriotes dans toutes mesures propres, avec la grâce de Dieu, à développer et exploiter les ressources, trésors et richesses de la colonie, que ce soit dans l'agriculture, les manufactures ou le commerce.—Il pense que Lord Elgin est un avocat zélé et éprouvé de l'éducation générale, conduite d'après de bons principes, adaptée aux différentes classes de la société, et tendant à former des membres utiles dans la communauté.—Il pense que la conduite de Lord Elgin, comme gouverneur général du Canada, a été entièrement constitutionnelle; que, relativement au bill d'indemnité, mesure provinciale qui n'affecte nullement les intérêts de la Grande-Bretagne, il lui était impossible, pour se conformer aux principes du gouvernement responsable, d'agir autrement qu'il ne l'a fait; et que le traitement insultant, qu'il a reçu, décèle, de la part de ses auteurs, une combinaison d'ignorance et de malice, qui peut justement exciter l'étonnement.—Il pense que la conduite de Lord Elgin, dans les derniers événements y a été vraiment honorable; qu'elle a donné l'exemple de la loyauté, de la modération, de l'impartialité, de la patience dans la souffrance des injures, et de la fidélité inviolable à la constitution. Il regarde particulièrement l'abstention de l'emploi de la force brute, dans des occasions où d'ordinaire on y a recours, comme une manifestation remarquable de cette espèce de grandeur morale, qui, bien qu'elle doive être plutôt admirée qu'imitée, est respectée par ceux dont l'approbation vaut quelque chose.—Enfin, il pense de Lord Elgin ce qu'un loyal sujet doit penser du représentant de sa Souveraine; de celui que sa reine approuve et en qui elle a confiance; et il en pense ce qu'un patriote doit penser de l'ami du peuple.

Telles sont les pensées de l'Anglo-Saxon. Telles sont les pensées de la grande majorité des Anglo-Saxons en Canada. Telles sont les pensées de la grande majorité de tous les Canadiens. Elles se font jour dans les adresses qui sont, tous les jours, présentées au gouverneur-général pour lui exprimer de la sympathie, de l'attachement et de la confiance. Bien plus, ce seront les mêmes pensées qui dirigeront les actions. La population Anglo-Saxonne, qui comprend non seulement le parti libéral, mais encore beaucoup d'individus, qui jusqu'ici ont agi avec l'opposition, mais qui sont dégoûtés de ses derniers procédés, est déterminée à se ranger autour de Lord Elgin.

M. DE LAMARTINE.

Bien que nous n'admettions pas tous les principes de M. DeLamartine et que nous déplorions ses erreurs en fait de religion, nous croyons devoir reproduire l'extrait suivant d'un journal de Paris, afin de faire ressentir toute l'ingratitude dont on a usé à cet égard. C'est le journal le Temps qui parle comme suit:

"Lamartine ne siègea point à la Législative. C'est là un fait capital, un fait absurde, qui frappa de stupeur le monde civilisé, et, qui sait?—la France elle-même, si ingrate qu'elle soit, pour peu qu'elle se donne la peine d'y réfléchir. Oui, vraiment, une assemblée va se réunir, un an après la révolution de Février, et l'homme qui a conservé cette révolution pure, grande, respectée de l'Europe comme de ce pays tout entier, cet homme-là n'y sera point! Il en est exclu au profit de nous ne savons quels inconnus!"

Sur ce banc qui attirait invinciblement les regards de la foule enthousiaste, on cherchera vainement ce courage so-

Le 27 février dernier, sur la proposition de Sterbini, la constituante romaine, sous la présidence de Bonaparte, a décrété l'abolition immédiate du Saint-Office de l'inquisition.

Bien que par les récits officiels des évangélistes du gouvernement de Rome, on sache parfaitement l'état des choses sur toutes ces odieuses accusations du journal protestant, un respectable ecclésiastique a voulu s'enquérir à Rome même de l'exactitude du fait spécial.

Rome, le 24 avril 1849. De cette lettre il résulte donc quatre choses. 1. Que cet individu que plaint la Sentinelle et que Léon XII fit emprisonner, était un intrigant coupable de faux qui se jouait de la religion et du souverain pontife.

Encore des mensonges de la presse turque. Dernièrement, le Morning Courier prêtait à l'hon. M. Lafontaine des paroles injurieuses contre les soldats.

Aujourd'hui, c'est la Gazette qui vient, sur la foi d'un homme respectable, accuser l'hon. M. Leslie d'avoir dit "que la paix ne serait rétablie à Montréal que lorsque le gouvernement aurait fait mitrailler quelques douzaines de ces forcenés britanniques."

La Gazette de ce matin dit que les prêtres catholiques refusent de confesser les éditeurs de l'Avant, parce qu'ils écrivent pour ce journal. C'est une nouvelle inventée à plaisir, et nous sommes certains que les collaborateurs eux-mêmes seront les premiers à déclarer qu'ils n'ont jamais éprouvé ce refus dont parle la Gazette!

Le comte et la comtesse d'Errol, l'honorable M. Blake, et le major-général Gore et son aide-de-camp le lieutenant Gore sont arrivés, ici, ce matin, à bord du Sydneyham.

CORRESPONDANCE.

Plusieurs journaux de cette ville ont publié d'après des journaux d'outre-mer le fait que l'on avait retiré des prisons du St. Office à Rome un évêque d'Egypte qui était dans un état déplorable et dont l'incarcération datait du pontificat de Léon XII.

LES PRISONS DE L'INQUISITION A ROME. Tout le monde sait à quoi s'en tenir, à cette heure, sur les horribles secrets des cachots de l'inquisition romaine.

de constater ce fait que les dominateurs de la ville sainte avaient eux-mêmes publié. Il semble que tout devait être fait avec cette pauvre inquisition romaine, de tout temps la plus adoucie et la plus tolérante, même, à l'époque des inquisitions de la politique de l'Espagne et du Portugal.

L'INQUISITION A ROME AU MILIEU DU XIXE SIECLE. — Le 27 février dernier, sur la proposition de Sterbini, la constituante romaine, sous la présidence de Bonaparte, a décrété l'abolition immédiate du Saint-Office de l'inquisition.

Bien que par les récits officiels des évangélistes du gouvernement de Rome, on sache parfaitement l'état des choses sur toutes ces odieuses accusations du journal protestant, un respectable ecclésiastique a voulu s'enquérir à Rome même de l'exactitude du fait spécial.

Rome, le 24 avril 1849. De cette lettre il résulte donc quatre choses. 1. Que cet individu que plaint la Sentinelle et que Léon XII fit emprisonner, était un intrigant coupable de faux qui se jouait de la religion et du souverain pontife.

FAITS DIVERS.

Nicaragua. — Le Nicaragua, qui paraît être le plus paisible des Etats de l'Amérique Centrale, vient de conclure avec une compagnie américaine un traité qui semble destiné à porter enfin le progrès dans ces contrées jusqu'ici complètement abandonnées à elles-mêmes.

HAÏTI ET SANTO DOMINGO. — La république dominicaine à peine échappée à l'invasion, vient de se jeter dans une révolution nouvelle. Des avis de la capitale, en date du 25 mai, nous annoncent que l'armée venait de proclamer président le général Santana, qui l'a conduite à la victoire, dans la campagne contre les Haïtiens.

CONSTANTINOPLE. — Sa Majesté impériale le sultan a envoyé à l'établissement que les moines arméniens catholiques de Pontre de Saint-Antoine ont à Rome, un don précieux qui se compose: 1° D'un drapeau impérial revêtu de l'image du soleil; 2° D'un chiffre impérial (Cougha) en argent doré pour être attaché à la porte du monastère de saint Grégoire illuminateur; 3° Du portrait de Sa Majesté le sultan, peint sur toile et enchâssé dans un cadre doré.

PRUSSE. — Le gouvernement prussien réunit des forces considérables en Westphalie, pour rétablir l'ordre dans les localités des provinces rhénanes, où il a été troublé. Déjà plusieurs corps de troupes sont partis pour cette destination.

ALLEMAGNE. — On a fait afficher la note suivante sur tous les murs de Francfort. Ce simple fait peut caractériser la situation actuelle: Toutes les femmes et toutes les jeunes filles de Wurtemberg déclarent aux soldats allemands qu'elles ont juré de n'épouser aucun d'entre eux dont la main se serait souillée de sang fraternel et de lui refuser tout sentiment d'amour.

BAVIÈRE. — Nous lisons dans la Gazette du Rhin et Moselle les nouvelles suivantes, datées de Kaiserslautern, 18 mai: "La représentation populaire du palatinat a procédé à l'élection d'un gouvernement provisoire. Ont été nommés membres du gouvernement: MM. Reichardt, de Spire; Cullmann, de Deux-Ponts; Hepp, de Neustadt; Schuller, de Deux-Ponts, et Kolb de Spire.

Vienne, 15 mai. — Les personnes qui arrivent d'Odernberg disent qu'on ne peut se faire une idée de l'encorement qu'il y a sur le chemin de fer Ferdinand, depuis cette ville jusqu'à Prerau, par suite du transport des Russes.

On y est sûr de résister aux Russes et aux impériaux. Les dames ont repris l'ancien costume hongrois. La sœur de Kossuth a été nommée par le gouverneur surveillante générale de tous les hôpitaux militaires. Elle a adressé une proclamation à toutes les dames pour les associer à cette tâche de charité. Kossuth redouble d'activité. Par sa proclamation du 1er mai, il a organisé le ministère et posé les bases de son gouvernement.

HONGRIE. — L'armée autrichienne commence à reprendre l'offensive. Déjà elle s'est avancée par l'île de Schutt et a forcé un corps d'insurgés, peu considérable il est vrai, qui s'y trouvait, de rétrograder jusqu'à Szerdahelyi. Sur la rive droite du Danube, il y a eu également un mouvement en avant. On ajoute même, mais ce bruit mérite confirmation, que Raab aura été pris et pillé par les impériaux.

MARIAGES. — En cette ville, le 5, M. H. A. Glasford, à Delle Maria Isabella, fille de feu M. Stephen Seanlan. A Maskinogé, le 12, M. Jacques Loranger, marchand, d'Yamachiche, à Delle Agathe, seconde fille d'Alexis Barreille dit Lajoie, etc.

En cette ville, le 5, M. H. A. Glasford, à Delle Maria Isabella, fille de feu M. Stephen Seanlan. A Maskinogé, le 12, M. Jacques Loranger, marchand, d'Yamachiche, à Delle Agathe, seconde fille d'Alexis Barreille dit Lajoie, etc.

En cette ville, le 5, M. H. A. Glasford, à Delle Maria Isabella, fille de feu M. Stephen Seanlan. A Maskinogé, le 12, M. Jacques Loranger, marchand, d'Yamachiche, à Delle Agathe, seconde fille d'Alexis Barreille dit Lajoie, etc.

En cette ville, le 5, M. H. A. Glasford, à Delle Maria Isabella, fille de feu M. Stephen Seanlan. A Maskinogé, le 12, M. Jacques Loranger, marchand, d'Yamachiche, à Delle Agathe, seconde fille d'Alexis Barreille dit Lajoie, etc.

de 58 ans et 4 mois, ancien et respectable cultivateur du lieu.

Le 12 courant, à Saint-Jean de l'île d'Orléans, Dame Rachel Campbell, épouse de J. Bte. Cazeau, Ecr., ancien membre du Parlement provincial, après une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 70 ans.

En cette ville, le 9, Dame Eulalie-Emerence Gigond, âgée de 38 ans, épouse de M. P. A. Dubois, ci-devant marchand,

A Shédiac, Nouveau-Brunswick, le 2 du courant, après une longue maladie, M. ANTOINE GAGNON, missionnaire du lieu et vicaire-général du diocèse de Fredericton, à l'âge de 64 ans. M. Gagnon s'était consacré au service des missions presque au début de sa carrière sacerdotale, et malgré les propositions qui lui furent faites à plusieurs reprises de revenir dans son pays natal, il préféra rester à son poste pour ne pas se séparer de ses bons Acadiens dont il était comme le père.

ASSOCIATION.

ST. JEAN-BAPTISTE.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ.

LES MEMBRES du Comité sont priés d'assister à l'Assemblée qui aura lieu, LUNDI prochain, le 18 du courant, 7 1/2 heures à P. M., dans la Grande Salle de la MAISON CYRUS, (ancien hôtel Nelson) Place Jacques Cartier, afin de prendre les mesures nécessaires pour célébrer dignement la fête nationale qui sera chômée le lundi, 2 juin courant, et pour autres affaires importantes concernant l'association.

LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur

15 juin

EAU MINÉRALE

DE PROVIDENCE DANS ST. HYACINTHE,

DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN qui vient de fonder le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement, qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant. D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modeste dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les BAINS pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carbonique en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyageira plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village, d'un site où l'air est très-pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. St. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations plus détaillées.

St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

GRAINES DE JARDIN

DE LA RÉCOLTE DE 1848.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines. LES graines de jardin sont généralement imitées en ce pays, en automne et gardées dures magistral jusqu'au printemps. Les vaisseaux qui partent l'automne pour le Canada laissent les différents Ports d'Europe avant la récolte des graines, ainsi les graines qu'ils apportent sont toutes de l'année précédente et sont par conséquent de vieilles graines lorsqu'on leur les sème en Canada. Pour remédier à ces inconvénients, les soussignés ont adopté l'usage de faire venir leurs graines par la voie de New-York pendant les mois de novembre et de décembre lorsqu'elles ont été cueillies, et elles leur arrivent de New-York par estafette. Par ce moyen ils peuvent fournir à leurs pratiques.

DES GRAINES FRAÎCHES.

DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par une expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de PARIS par le paquebot Baltimore qui fait voile au Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves
Brocoli Betteraves Choux-fleurs
Capucines Concombes Carottes
Céfeuil Sallettes Poireaux
Laitue Melons Marjol
Montars Oignons Pois-Chnx
Persils Panais Citrouille
Raves Rhubarbe Romarin
Saffran Saug Choux de Savoie
Epinards Stricte Thym
Tabacs Navet Tomates
Fèves rouges Betteraves blanches, etc. etc. etc

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

Montréal, 16 avril.

P. S. — Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c. dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter des graines.

AUX INSTITUTEURS

DEUX INSTITUTEURS OU INSTITUTEURICES sont demandés dans la paroisse de Saint-Clement de Beauharnais. — Pour les conditions de l'engagement s'adresser aux Commissaires d'Écoles du lieu, ou au soussigné.

Tableau des Bills, les plus intéressants pour les lecteurs du Bas-Canada, sanctionnés le 30 mai 1849.

(Sui.) Acte pour détacher les établissements de Ste. Anne des Monts et du Cap Chat de la municipalité de Gaspé, et les ériger en une municipalité destinée et séparée Acte pour autoriser Amable Archambault et autres, à construire un pont de péage sur la rivière de l'Assomption, et pour d'autres fins mentionnées. Acte pour faire disparaître certaines déficiences dans l'administration de la justice criminelle. Acte pour amender un acte qui incorpore la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Acte pour amender la loi relative à l'impression et à la distribution des statuts provinciaux. Acte pour pourvoir à l'administration du département du bureau des postes, aussitôt qu'il sera transféré au gouvernement provincial. Acte pour pourvoir à la construction et réparation de maison de justice et prison dans certains endroits du Bas-Canada. Acte pour des dispositions aux fins de continuer et compléter les procédures dans les affaires de banqueroute maintenant pendantes. Acte pour donner sous certaines conditions la garantie de la province aux obligations contractées par les compagnies de chemins de fer, et pour aider la construction du chemin de fer d'Halifax et de Québec. Acte pour abroger certaines parties d'un acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour le soutien des écoles communes dans la cité de Québec et au Montréal. Acte pour pourvoir à certaines dépenses du gouvernement civil, et pour d'autres fins mentionnées. Acte pour autoriser les juges des cours supérieures de recourir dans le Haut-Canada, à nommer des commissaires pour recevoir des affidavits dans le Bas-Canada. Acte pour corriger une erreur dans un acte de la présente session relative à la judicature du Bas-Canada. Acte pour autoriser Joseph Clovis Bélanger, écuyer, et autres, à construire un pont de péage sur la rivière Etchemin, dans la paroisse de St. Anselme, près de l'église de la dite paroisse, dans le comté de Dorchester, et pour incorporer les dits Joseph Clovis Bélanger et autres, sous le nom de la compagnie du pont de Saint Anselme, et pour d'autres fins mentionnées. Acte pour incorporer l'association de la bourse et de la chambre de lecture des marchands de Montréal. Acte pour pourvoir à la saisie et à la vente des actions dans le fonds social de compagnies incorporées. Acte pour incorporer le barreau du Bas-Canada. Acte pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal destiné aux vaisseaux, qui reliera les eaux du Lac Champlain à celles du fleuve St. Laurent. Acte pour continuer pour un temps limité les divers actes et ordonnances mentionnés. Acte pour abroger certains actes y mentionnés et établir de meilleures dispositions relativement à l'admission des arpenteurs et à l'arpentage, des terres en cette province. Acte pour incorporer le ministre et les syndics de l'église de St. André à Montréal. Acte pour voir à la vente et à une meilleure administration des bois qui se trouvent sur les terres publiques. Acte pour amender un acte y mentionné, pour établir de nouvelles dispositions pour l'administration et la vente des terres publiques, et pour limiter la période dans laquelle il sera fait des octrois gratuits de terres. Acte pour établir un mode de se pourvoir en loi contre les dégradations commises sur les terres possédées par individus dans certains townships dans le B.-C. Acte pour autoriser et mettre le commissaire des chemins à barrières de Québec, en état d'avoir et d'acquiescer la possession et la propriété du pont Dorchester, et pour d'autres fins. Acte pour autoriser John Yule, le jeune, écuyer, et autres, à construire une chaussée de moulins sur la rivière Richelieu, dans le district de Montréal. Acte pour incorporer la société Saint Jean-Baptiste de la cité de Québec. Acte pour amender la loi des écoles du Bas-Canada. Acte pour autoriser les commissaires du Havre de Montréal à commuer certains droits de Havre avec les corporations y mentionnées, et pour d'autres fins. Acte pour abolir l'emprisonnement pour dettes et punir les débiteurs frauduleux dans le Bas-Canada, et pour d'autres objets. Acte pour définir le mode des procédures à adopter dans les cours de justice du Bas-Canada dans les matières relatives à la protection et à la régulation des droits de corporation et aux writs de prérogative, et pour d'autres fins mentionnées. Acte pour diviser le comté de Mégantic en deux arrondissements pour l'enregistrement des titres. Acte pour exempter les pompiers qui auront servi comme tels pendant un certain nombre d'années, de servir dans la milice et de remplir certains autres devoirs. Acte pour amender l'acte pour incorporer les membres de la profession médicale dans le Bas-Canada, et régler l'étude de la pratique de la médecine et de la chirurgie en icelui. Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction de Montréal et Vermont. Acte pour continuer un certain acte y mentionné, concernant la santé publique de la cité de Montréal. Acte pour amender la loi criminelle de cette province relative aux incendiaires et aux faux monnayeurs. Acte pour autoriser l'établissement de compagnies à fonds social dans le Bas-Canada, pour la construction de chemins macadamisés, ponts et autres travaux y mentionnés. Bills réservés le 30 mai 1849. Acte pour réaliser un revenu de cent mille louis à même les terres publiques du Canada, pour les fins de l'instruction élémentaire. Acte pour abroger un certain acte y mentionné, et pour établir de meilleures dispositions pour la naturalisation des étrangers. Acte pour assurer les titres des biens-fonds de certaines personnes naturalisées en vertu du statut du Bas-Canada, première Guillaume Quatre, chapitre cinquante-trois. Acte pour incorporer la compagnie d'union du chemin de fer de Toronto, de Simcoe et du lac Huron. Acte pour incorporer la compagnie du pont suspendu de Queenston. Acte pour amender l'acte relatif aux banques d'épargnes.

MANUEL DE TEMPERANCE.

Le Soussigné, ayant acheté le privilège de l'auteur le Rév. Père Chiniqy, saisit l'occasion d'informer ses pratiques et de publier en général qu'il va incessamment imprimer une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée par l'auteur. Cette édition sera enrichie du portrait de l'Apôtre de la Tempérance l'Abbé Chiniqy, et ne se vendra pas plus chère que les précédentes. J. B. ROLLAND. Montréal, 22 décembre 1848.—jco.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELÉAU & LAMOTHE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOTHE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société. ZEP. CHAPELÉAU, J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.—jco.

LE SOUSSIGNÉ profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Il espère ainsi à recevoir le patronage public, vu qu'il n'épargnera rien pour contenter ceux qui l'honoreront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer. Le Soussigné a toujours en mains quantité de Livres de Littérature de Science, etc., etc., Gravures, Images, etc., Papier de toutes sortes et de toute grandeur, etc., tous les Livres en usage dans les Ecoles et toutes les fournitures nécessaires aux enfants qui les fréquentent. Il vend à aussi bas prix que partout ailleurs. J. M. LAMOTHE. Montréal, 21 novembre 1848.—jco.

LE REPERTOIRE NATIONAL

DEUX NOUVEAUX VOLUMES. PROSPECTUS.

Lorsque nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne, devant fournir, en tout, deux volumes. Mais les journaux, plusieurs de nos abonnés et de nos amis nous ont engagé à passer avec nous de rapidité sur les différentes époques et à être moins sévère dans notre choix, afin de recueillir un plus grand nombre d'écrits qui, sans posséder beaucoup de mérite littéraire, pouvaient donner une idée exacte de l'intérêt que les Canadiens portent à la littérature, comme le trouve ce grand nombre d'essais de tout genre que nous prépubliions. En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844, dans l'ordre chronologique de notre compilation. Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale. Parmi ces écrits, se trouvent des discours (lectures) prononcés aux Instituts Canadiens de Montréal et de Québec. Nous avons à republier, entre autres, des écrits de MM. Phon. A. N. Morin, Phon. E. P. Taché, Phon. juge Mondelet, P. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. X. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. Plamondon, Guill. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajone, J. Lenoir, J. Doutre et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu tout l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y est pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est un certainement, retombe sur la pénurie des temps. Nous prions, encore une fois, tous les amis de la littérature canadienne de se joindre à nous pour conserver et propager les écrits canadiens, en s'inscrivant et en faisant inscrire leurs amis sur la liste de nos abonnés. Nous ne demandons rien pour notre travail, nous voudrions seulement payer nos déboursés, et voilà tout. L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles. Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers, c'est-à-dire deux mastres par volumes de 384 pages. Nous ferons sortir des livraisons de 64 pages au lieu de livraisons de 32 pages, comme nous l'avons fait jusqu'à présent.—6 livraisons de 64 pages feront un volume. Ceux de nos abonnés qui ne voudront pas recevoir les deux nouveaux volumes, sont priés de nous en informer le plus tôt possible. Les personnes qui désireraient se procurer les deux premiers volumes, pourront les avoir chez MM. Fabre et Cie., McCoy, libraire, Lovell et Gibson, imprimeurs, au bureau de l'Écho ou en s'adressant à J. Huston, Montréal, chez MM. Fréchette et Frère, Crémazie et Cie., libraires, et en s'adressant à M. F. Vézina, agent, Québec; chez M. Guitté, au bureau de l'Écho des Compagnes, Berthier. Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aumont—J. G. Barthe—Isidore Bedard—N. Bibaud—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dile Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Fouquier—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Girard—A. J. Ginguet—P. Hout—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Larigue—Pierre Laviolette—Leblanc de Marconay—J. Lenoir—Eugène L'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermet—Amédée Pajneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plamondon—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. S. Raymond—A. S. Soulard—U. J. Tessier—Jean Taché—J. P. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Voudelvelde et un très grand nombre d'écrits anonymes. A la fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs. Montréal, 29 décembre 1848.

A vendre AUX BUREAUX DES MELANGES ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE CETTE VILLE.

LE CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL POUR L'ANNEE 1849.

CE CALENDRIER est un des plus complets qui se publient parmi nous. Il est de plus beaucoup amélioré sous le rapport typographique et sous celui de la qualité du papier. Ce Calendrier contient ce qui suit: Le nom de tous les Saints et de toutes les fêtes qui se rencontrent durant l'année; Les époques ecclésiastiques, politiques, etc., les plus capables d'intéresser les lecteurs canadiens; Une liste complète des membres du Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec; La liste et les termes des cours de justice; Une table relative au commencement de l'aurore et à la fin du crépuscule; Un tableau de la valeur, etc., des monnaies; Le commencement des saisons; La date des quatre-temps; Le comput ecclésiastique; Le nombre, la date, etc., des éclipses pour 1849, calculées avec la plus grande exactitude; La liste des principaux membres du Gouvernement; La liste des membres de la législature Provinciale; La liste des membres du Conseil Législatif; La liste des Examinateurs des Instituteurs pour Québec et Montréal, etc., etc. La liste complète des Magistrats, des Avocats, des Notaires, des Médecins, etc., etc. etc. CE CALENDRIER se vend à TRÈS-BAS PRIX EN DETAIL; on fait encore une DIMINUTION CONSIDÉRABLE à ceux qui achètent en GROS. Montréal, 15 janvier 1849.

COLLEGE DE REGIOPOLIS. KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sur la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs. Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; avant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur] et l'étendue de son terrain. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Catarqui et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire. L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'avance. Les externes payent £3 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecines, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de £1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais. En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont tenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi-année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance. Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants. Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister. Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices publics de la maison. La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. Une bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des repréhensions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion. S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingston Montréal, 18 août 1848.

DEUXIEME EDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE, A L'USAGE DES ECOLES ELEMENTAIRES.

CETTE édition est faite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre de plusieurs modèles de lettres en français et en anglais, de formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il y a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs des départements sous l'Exécutif de la Province, et des places de leurs Bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc. Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'Examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'Imprimerie de P. Gendron rue St. Vincent, No. 24. Montréal 7, mars 1849.

AUX FABRIQUES

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresseront à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de ouvrir son ATELIER DE RELIURE: à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public. M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas-Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chions. Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière et au chemin Kennebec, y compris le township de Newton, comté de Vaudreuil, 4s. l'acre. Pour dito dit, à l'est de la rivière Chaudières et d'un chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre. Pour dito au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre. N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain. Pour dito, comté de l'Ottawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre. Dito dans ceux qui le seront ci-après, 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition. Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt. Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée. L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider. Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée. Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'Agent. Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne. Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence. Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs. 3.—fois-

D. GENAND, coin des Rues Ste. Hélène et des Récollets. Montréal, 21 Nov. 1848.—5f-1c.

A. GERIN-LAJOIE, avocat, à l'établissement Bénédictin No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve. Montréal, 22 sept. 1848

P. GARNOT, Professeur de Français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc., rue St. Denis, No. 64, près l'Évêché. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

ARCHITECTURE

CHS. BAILLARGÈ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues NOUVEAU-DAME ET ST. VINCENT

AVERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques quartier. Il attend incessamment par les prochains arrivages, le RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois le semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES; mais de poste à part. LES MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 7. Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6. Chaque insertion subséquente, 0 0 11. Au-dessus de dix lignes, 1ère insertion) chaque ligne, 0 0 4. Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1. Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & Cie., Libraires. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ec. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ec. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'au près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE.